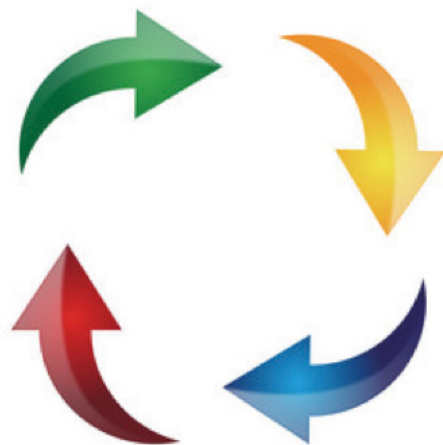


SYNTHÈSE

Septembre 2016

## L'économie circulaire

Quelle gouvernance en région ?



**Présentée par**  
Arlette Savary

**Avec le concours de**  
Elisabeth Toulisse

L'adoption d'un nouveau modèle économique est devenue une priorité au regard de l'utilisation croissante des matières premières pour répondre aux besoins de tous. Priorité car la planète ne peut et ne pourra encore moins subvenir à nos besoins dans les prochaines années, une pénurie de certaines ressources naturelles étant même envisagée. L'adoption d'un « **système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus** » s'impose donc.

La mise en place de ce système économique est facilitée par l'émergence ces dernières années d'une législation favorisant l'inscription de l'économie circulaire dans les différentes politiques. La loi NOTRe en confiant aux Régions davantage de compétences et notamment le chef de filât en matière de développement économique, leur impose d'inscrire l'économie circulaire comme fil rouge de leurs orientations stratégiques et de leurs politiques sectorielles (à l'instar du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ou encore du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui doit établir un plan régional en faveur de l'économie circulaire.

Les auditions menées pour cette étude ont montré que la Région Normandie n'avait pas attendu les dernières évolutions législatives pour intégrer les principes de l'économie circulaire. Néanmoins, l'ensemble des acteurs ont fait part de la nécessité de bénéficier d'un pilote, clairement identifié à même de les accompagner sur l'ensemble des champs de l'économie circulaire : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, allongement de la durée d'usage et recyclage. La Région doit s'affirmer comme maître d'ouvrage, chef d'orchestre de l'économie circulaire sur les territoires et ce dans le cadre d'une gouvernance partagée. Le CESER a ainsi défini huit grandes préconisations.

Légitimée par la loi NOTRe comme l'entité ad hoc, la Région doit se positionner comme le coordonnateur et l'animateur de l'économie

circulaire dans le cadre d'une gouvernance partagée qui associerait l'ensemble des acteurs concernés à la réalisation d'un diagnostic préalable à toutes grandes orientations stratégiques. Repenser à l'aune de l'économie circulaire, celles-ci pourraient être déclinées en politiques sectorielles notamment à travers les différents plans et schémas. Pour ce faire, et dans un souci d'efficacité, la Région doit se doter d'outils à même de permettre la mise en réseau des acteurs, d'observer les pratiques, de connaître les ressources du territoire à préserver en priorité.

La collectivité se doit d'être exemplaire en la matière tant dans son organisation interne que dans ses marchés publics qui doivent permettre de procéder à des achats responsables, lesquels seront autant de leviers d'action pour promouvoir ce système. Afin d'obtenir l'adhésion de tous les acteurs, la Région, se doit de faire partager sa stratégie avec le plus grand nombre et en premier lieu avec les consommateurs et les élus afin de partager les effets bénéfiques d'un tel système économique : lutte contre le gaspillage, plus-value sociale, environnementale, économique, création de valeur sur le territoire.

Au vu de la richesse de la recherche en région, il importe de mieux la faire connaître et de valoriser ce qui est fait et d'œuvrer à la mise en place d'action d'information sur l'économie circulaire au sens large, de même que la mise en place d'actions de formations, tant en formation initiale que continue pour répondre aux besoins des entreprises et préparer l'ensemble des normands à ce nouveau modèle économique.